

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **23 juin 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

3970, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – DM-6137 (id-19187) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'augmentation du nombre d'unités animales dans une installation d'élevage existante avec une distance séparatrice minimale de 45,00 mètres avec une maison d'habitation localisée au 4020, boulevard de la Grande-Baie Nord et une distance séparatrice minimale de 63,00 mètres avec une maison d'habitation localisée au 3990, boulevard de la Grande-Baie Nord au lieu de 88,10 mètres, sur un immeuble situé au 3970, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie.

L'acceptation de la dérogation mineure est conditionnelle au reboisement et à la renaturalisation de la rive, si celle-ci n'est plus à l'état naturel, selon les exigences suivantes :

- La rive doit être reboisée et renaturalisée selon les normes (chapitre 14 du règlement de zonage);
- Un plan, réalisé par un professionnel ou une entreprise spécialisée (entrepreneur, pépiniériste...) visant la remise en état de la rive pour assurer une conformité aux normes précédentes devra être soumis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de Ville de Saguenay pour approbation;
- Un rapport de vérification par un professionnel ou une entreprise spécialisée (entrepreneur, pépiniériste...) confirmant les travaux de reboisement et de renaturalisation de la rive selon les normes applicables devra être remis à la Ville avant l'émission du permis;
- Malgré le paragraphe précédent, si le permis est émis entre le 1er octobre et le 31 mai, les travaux de reboisement et de renaturalisation de la rive pourront être reportés, conditionnellement au dépôt d'une lettre du professionnel confirmant le mandat de réalisation des travaux avant le 30 juin suivant. Le rapport cité précédemment devra être remis à la Ville avant le 15 juillet suivant.

3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6048 (id-18945) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale créant un lot avec une largeur minimale de 20,60 mètres au lieu de 24,00 mètres et une superficie minimale de 651,5 mètres carrés au lieu de 720,0 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

2523 à 2525, rue Bagot, La Baie – DM-6154 (id-19226) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un avant-toit en cour avant avec une saillie maximale de 2,69

mètres au lieu de 2,00 mètres et d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage en cour avant au lieu d'une autre cour, sur un immeuble situé au 2523 à 2525, rue Bagot, La Baie.

3289 à 3295, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6158 (id-19240) demande une dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment ou une construction accessoire saisonnière pour un bâtiment principal commercial, situé au 3289 à 3295, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Lot 4 012 552 du cadastre du Québec, derrière le 5373, chemin Saint-Anicet, La Baie – DM-6159 (id-19243) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un équipement accessoire sur un terrain sans bâtiment principal, autoriser l'installation de trois (3) conteneurs maritimes sur un terrain sans bâtiment principal, dont un (1) servant à d'autres fins que d'entreposage et autoriser un accès véhiculaire en arrière-lot sans revêtement d'asphalte, sur un immeuble situé au lot 4 012 552 du cadastre du Québec, derrière le 5373, chemin Saint-Anicet, La Baie.

3322, chemin des Chutes, La Baie – DM-6160 (id-19245) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant à un garage portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 176,1 mètres carrés au lieu de 100,0 mètres carrés et avec une hauteur maximale de 5,50 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 3322, chemin des Chutes, La Baie.

913 à 915, rue Victoria, La Baie – DM-6161 (id-19248) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale créant un arrière-lot avec une portion comportant une dimension minimale de 5,40 mètres au lieu de 7,00 mètres et une superficie minimale de 347,0 mètres carrés au lieu de 1 000,0 mètres carrés, autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le terrain sans bâtiment principal, sur un immeuble situé au 913 à 915, rue Victoria, La Baie.

3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6071 (id-19033) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'une allée d'accès à double sens d'une largeur minimale de 5,00 mètres au lieu de 6,00 mètres, sur un immeuble situé au 3419, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie, à la condition suivante :

- Que la case de stationnement numéro 1 illustrée sur le plan projet d'implantation (version 2, 06/05/2026) produit par Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 21 avril 2026 et portant le numéro 8801 de ses minutes soit remplacée par un espace libre végétalisé.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 28 mai 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET